

Nathalie JEANNIN

**FIACAT'oral statement  
HRC 11 – Consideration of UPR reports : Cameroun**

Monsieur le Président,

La Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (FIACAT) et l'ACAT Cameroun saluent les réponses apportées par le Cameroun au rapport du groupe de travail.

Nos organisations félicitent le Cameroun pour son engagement d'accélérer la réforme de son système judiciaire afin d'assurer aux personnes détenues une procédure équitable et enfermée dans des délais raisonnables.

La FIACAT rappelle que dans les prisons centrales de Douala et de Yaoundé, 85% des personnes détenues le sont en détention préventive. La plupart des détenus ne connaissent pas les raisons de leur détention et n'ont jamais vu un juge.

La FIACAT et l'ACAT Cameroun rejoignent le Nigeria sur le besoin absolu de faire respecter les droits des personnes privées de liberté et ce, dès leur arrestation.

A ce titre, nos organisations espèrent que le Cameroun prendra les mesures nécessaires pour que dans la pratique, les détenus aient un accès aux soins et puissent recevoir la visite de leur famille.

Nos organisations saluent les remarques de l'Algérie et de la France concernant la nécessité d'améliorer les conditions de détention afin que celles-ci soient compatibles avec les standards internationaux.

Nous soutenons les recommandations de certaines délégations demandant au Cameroun que la réforme du système judiciaire prévue soit complétée par une législation adéquate qui permettrait d'éradiquer la corruption.

Nos organisations saluent les mesures prises par le Cameroun en ce sens, notamment la création d'une Commission Nationale anti-corruption, mais s'inquiètent de la persistance de ce phénomène. La corruption gangrène en effet l'ensemble du système camerounais et notamment le système carcéral.

La FIACAT et l'ACAT Cameroun partagent les préoccupations des Pays-Bas et de l'Argentine sur la récurrence des cas de torture en prison. La torture est encore pratiquée par les gardiens de prison mais également dès le stade de l'arrestation et lors des interrogatoires.

La lutte contre la torture ne peut pas être efficace sans une sensibilisation aux droits de l'Homme des différents acteurs concernés en amont et la lutte contre l'impunité en aval.

Elles se joignent donc aux recommandations de différentes délégations pour demander au Cameroun de poursuivre et sanctionner les auteurs de violences et de traitements inhumains et dégradants.

Merci.